



<b>Collomb Eric / Gamba Marc-Antoine, députés</b>	
Gestion centralisée des défibrillateurs	
Cosignataires : ---	Direction : DSAS
Réception au SGC : 26.02.13	Transmission à la Direction : *28.03.13

## Dépôt et développement

Le taux de survie après des réanimations cardio-respiratoires en Suisse, tout comme dans notre canton, est estimé entre 3 et 5%. Malgré tous les progrès techniques de la chaîne de réanimation des dernières années, notamment avec l'implantation généralisée de défibrillateurs dans les lieux publics, ce chiffre reste trop bas pour notre canton. Un postulat déposé par les auteurs de la présente motion permettra au Conseil d'Etat de faire un état des lieux et de proposer des mesures adéquates visant à atteindre un taux de survie proche de celui du Tessin (38%). Mais nous voulons aller plus loin.

En effet, un des points prépondérants pour le succès des réanimations cardio-respiratoires réside dans la densité et la qualité du réseau de défibrillateurs. Nous observons dans notre canton un développement important du réseau de défibrillateurs. Toutefois, ce développement ne bénéficie malheureusement pas de la coordination nécessaire. En effet, faute d'un suivi centralisé, les défibrillateurs sont placés anarchiquement, avec pour conséquence le risque de ne pas se trouver là où ils devraient être. Même si comparaison n'est pas toujours raison, l'idéal serait de traiter les défibrillateurs de la même manière que les extincteurs incendie, le but de ces deux appareils étant d'ailleurs de sauver des vies.

Par la présente motion, nous demandons au Conseil d'Etat d'introduire une gestion centralisée des défibrillateurs, laquelle comprendra, entre autres, l'obligation d'annonce et l'installation obligatoire dans les lieux stratégiques.

Il est certain que le taux de survie en cas de malaise cardiaque est proportionnel à la densité du réseau de défibrillateurs, cela nous oblige à maîtriser ce réseau.

—

---

\*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).